

14 MARS 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS**

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE
 L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
 DE GUADELOUPE**

Séance du : 03 mars 2023
 Date de la convocation : 23 février 2023
 Membres en exercice : 28

DELIBERATION N°CS2023-03-15/1

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION :
 « CREATION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES A LA RUE GUY TIROLIEN,
 COMMUNE DE PORT-LOUIS »**

L'an deux-mille vingt-trois, le trois mars, à onze heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	EXCUSES NON REPRESENTEES	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTEES
1	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Président)	X			
2	Mme Myriam BROSIUS (Première vice-présidente)			X	
3	M. Jean BARDAIL (Deuxième vice-président)	X			
4	M. Alain LEON (Membre du Bureau)	X			
5	M. Guy LOSBAR (Membre du Bureau)			X	
6	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)	X			
7	M. Henri YACOU (Membre du Bureau)	X			
8	M. Thierry ABELLI (Délégué)			X	
9	M. Héric ANDRE (Délégué)	X			
10	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)	X			
11	M. Adrien BARON (Délégué)			X	
12	M. Eric BEAUPERTHUY (Délégué)	X			
13	M. Ary CHALUS (Délégué)			X	
14	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)			X	
15	M. Edouard DELTA (Délégué)	X			
16	M. Philippe DEZAC (Délégué)	X			
17	M. Justin DESSOUT (Délégué)			X	
18	M. Camille ELIZABETH (Délégué)	X			
19	Mme Maddly GARGAR (Délégué)	X			
20	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)			X	
21	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X			
22	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)	X			
23	M. Ferdy LOUISY (Délégué)			X	
24	M. Didier MERIDAN (Délégué)	X			
25	M. David MONTOUT (Délégué)	X			
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)			X	
27	M. Jules OTTO (Délégué)			X	
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Déléguée)			X	
	M. Jean-Claude MALO, Président de la Commission de surveillance				

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Monsieur E. LATCHOUMANIN est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU les statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS2021-09-001/1 du 1^{er} septembre 2021 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;

Considérant le rapport du Président :

Actuellement, il n'y a pas de réseau d'assainissement dans la rue Guy Tirolien, située dans le centre bourg de la commune de Port-Louis, classé en zone assainissement collectif. Les habitations sont équipées de système d'assainissement non collectif non conformes (systèmes saturés), générant des nuisances importantes et qui ne peuvent être réhabilitées (parcelles trop exigües). L'objectif de cette opération est de raccorder ces habitations (antérieures à 2007) au système d'assainissement collectif.

Le contenu du programme de travaux est le suivant :

- Fourniture et pose d'environ 770 ml de réseau gravitaire (Ø 200 mm/ Ø 160 mm) et de 40 ml de réseau de refoulement (Ø 63 mm) ;
- Construction d'un poste de refoulement de 290 EH environ.

Les eaux ainsi collectées par ce nouveau réseau seront redirigées vers la station d'épuration de Lalanne pour y être traitées.

Le montant prévisionnel de cette opération est de **482 653 € HT** et le plan de financement est le suivant :

- Fonds FEDER : 386 122,40 € HT (80%)
- Autofinancement (SMGEAG) : 96 530,60 € HT (20%)

Le Comité syndical,

Où le rapport du Président

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 16		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	0

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la réalisation de l'opération : « Création du réseau de collecte des eaux usées de la rue Guy Tirolien, commune de Port-Louis » ;

ARTICLE 2 : D'APPROUVER le plan de financement de l'opération comme suit :

- Fonds FEDER : 386 122,40 € HT (80%)
- Autofinancement (SMGEAG) : 96 530,60 € HT (20%)

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Président ou son représentant à solliciter, négocier, et signer les conventions financières avec l'ensemble des partenaires, ainsi que tout document y afférent ;

Le Président et l'Agent comptable du SMGEAG seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes décisions.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,
Le Président du SMGEAG,



Jean-Louis FRANCISQUE

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that this is crucial for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. It includes a detailed description of the sampling techniques employed and the statistical tests used to evaluate the results.

3. The final part of the document provides a summary of the findings and conclusions. It highlights the key areas where discrepancies were identified and offers recommendations for improving the accuracy of the reporting process.